CSE réseau•3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Extraordinaire et Ordinaire 21 et 22 mai 2025

SOMMAIRE

• CSE EXTRAORDINAIRE :

1. Votre CSE en quelques éléments clé
2. Les Activités Sociales et Culturelles
- 1. Répartition entre budget central et enveloppes pour les commissions locales
- 2. Ventilation des différentes activités financées en central
- 3. Focus sur les voyages proposés en 2024 - page 28 /29
- 4. Focus sur le patrimoine du CSE
- 5. Focus sur les activités proposées par les commissions dans les antennes
- 6. Focus sur 2025 : budget prévisionnel, et principaux projets

3. Le fonctionnement du CSE

• CSE ORDINAIRE :

1. Vie du CSE
2. Retour sur la CSSCT des 15 et 16 mai
3. Dérogation du temps de travail - Tour de France
4. Rapport d'expertise libre sur les projets immobiliers
5. Point sur les élections professionnelles

CSE Extraordinaire - 21 mai 2025

1. Votre CSE en quelques éléments clé

Le CSE a 2 budgets spécifiques :
- celui pour les activités sociales et culturelles (ASC)
- et celui pour son fonctionnement

Pour les ASC, l'entreprise verse au CSE une subvention de 2,2% de la masse salariale brute (dont 1,4 est destiné au CI ORTF).
En 2024, l'entreprise a versé plus de 5,5 millions d'euros : 5.542.665 € pour être précis ! Dont 3.527.150 € ont été reversés au CI ORTF.
Une autre somme, de 81.103 €, a été versée au CSE Siège, dans le cadre d'une convention passée pour les salariés de Paris Île-de-France, dépendant du Réseau et pris en charge par le CSE Siège.

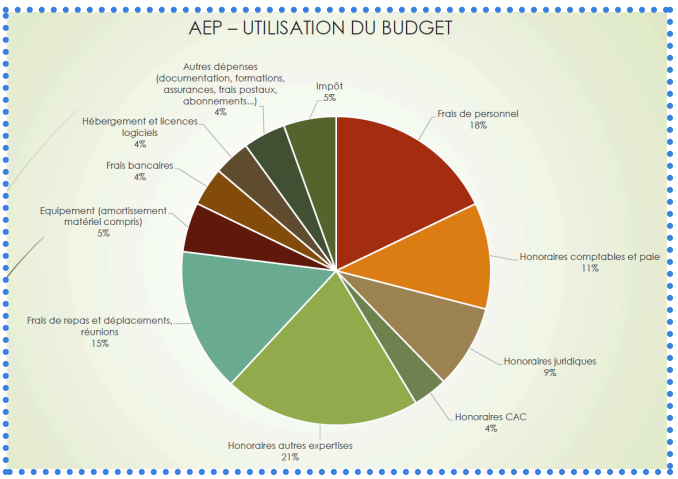
La subvention nette dont le CSE a pu disposer en 2024 s'est donc élevée à un peu plus de 1,9 millions (en augmentation de l'ordre de 200.000 € par rapport à 2023). À cela se sont ajoutées d'autres recettes, notamment les intérêts liés aux placement des réserves : le CSE a pu percevoir un peu plus de 176.000 € en 2024.

Concernant le fonctionnement, l'entreprise verse une subvention de 0,22% de la masse salariale brute, à laquelle elle retranche une somme forfaitaire de 78.400 € pour la mise à disposition de personnels (notamment les 18 assistantes des ASC dans les antennes).
Concrètement, en 2024, ces 2,2% correspondent à une somme de 554.267 €. Et en retranchant ces 78.400 €, cela donne une subvention nette de 475.867 €.

2. Les Activités Sociales et Culturelles

1. Répartition entre budget central et enveloppes pour les commissions locales

En 2024, les élus ont entrepris des modifications importantes dans cette répartition. Au départ, l'idée était de simplifier, suite à un arrêt de la cour de cassation du 4 avril 2024 qui a mis fin au critère d'ancienneté pour avoir accès aux ASC. Désormais, tout salarié en CDD, même d'un jour, a accès aux propositions du CSE. L'objectif était donc de donner de la lisibilité pour les élus, et donc de simplifier. Plusieurs activités, qui, jusqu'à l'an dernier, étaient gérées sur les budgets des commissions des antennes, ont basculé sur celui du central. C'est le cas des « gros » voyages, ainsi que de la billetterie, du cinéma, des subventions d'activité à 40% (qui sont désormais traités comme le sont les chèques vacances ou les chèques culture).
Ces modifications ont rendu le fonctionnement des commissions ASC des antennes beaucoup plus aisé : les élus savent beaucoup mieux de combien ils disposent, où ils en sont, et ce qu'ils peuvent faire.





Globalement, **cette répartition des dépenses en fonction des différents postes d'activité se présente comme suit** 👉**CLIQUEZ ICI**

2. Ventilation des différentes activités financées en central

Voilà ce que le CSE a versé en 2024 pour les activités financées en central.
Il ne s'agit pas du coût total mais de la participation du CSE :

- ➔ 85.879€ pour les chèques vacances
- ➔ 230.672€ pour les chèques culture
- ➔ 183.172€ pour les cadeaux de Noël
- ➔ 111.951€ pour la rentrée scolaire
- ➔ 213.653€ pour les subventions factures
- ➔ 21.350€ pour la billetterie
- ➔ 91.845€ pour le cinéma
- ➔ 8901€ pour les subventions cinéma
- ➔ 10.271€ pour les événements familiaux
- ➔ 6207€ pour la billetterie sport
- ➔ 5114€ pour la billetterie « bien-être »
- ➔ 8977€ pour des dons et secours

3. Focus sur les voyages proposés en 2024

L'année 2024 restera particulière car en début d'année, tous les voyages étaient aux mains des commissions des antennes.
La création d'une commission « voyages » s'est faite en cours d'année.
Désormais, les « gros » voyages sont donc gérés en central, alors que les « petits » (type week-end) sont restés en gestion en local.



Quels projets réalisés en 2024 ?
Retrouvez les en cliquant ICI 👆

4. Focus sur le patrimoine du CSE

Le CSE Réseau propose des séjours dans des lieux de villégiature qui lui sont propres : rien à voir avec ceux gérés par le CI ORTF.

Ces lieux sont :

- ➔ **les Angles (Pyrénées)**
- ➔ **Carcans (Gironde, près de Lacanau)**
- ➔ **Chastreix (Auvergne)**
- ➔ **la Foux d'Allos (Alpes du Sud)**
- ➔ **l'Alpe d'Huez (massif des Rousses)**
- ➔ **Bois d'Amont (Jura)**
- ➔ **Île d'Oléron**
- ➔ **la Palmyre (près de Royan)**
- ➔ **Port Bourgenay (Vendée)**
- ➔ **le Ménil-Thillot (Vosges)**

Plus quelques destinations en Time Share et en locations linéaires !



Retrouvez la **gestion du patrimoine du CSE**
en cliquant ICI 👆

5. Focus sur les activités proposées par les commissions dans les antennes

Déjà, globalement, la participation du CSE pour les différentes activités dans les antennes s'élève à 341.497€.

Dans le détail, voici les réalisations dans chaque antenne :



👉 **AMIENS** (avec notamment un voyage à Rome)

👉 **ANTIBES** (avec notamment un séjour à Auron et une thalasso)

👉 **BESANÇON** (avec notamment un séjour à Montreux)

👉 **BORDEAUX** (avec notamment un voyage à Copenhague)

👉 **CAEN** (avec notamment un séjour à Guernesey)

👉 **CLERMONT** (avec notamment 2 séjours à Lalinde et Hauteluce)

👉 **DIJON** (avec notamment une randonnée dans le Morvan)

👉 **GRENOBLE** (avec notamment un séjour en thalasso, un à Hauteluce et un voyage à Istanbul)

👉 **LILLE** (avec notamment 2 voyages à Londres et en Crête)

👉 **LIMOGES**

👉 **LYON** (avec notamment 2 voyages à Londres et Tokyo + un séjour à Hauteluce)

👉 **MARSEILLE** (avec notamment un séjour au Frioul et un voyage au Sri Lanka)

👉 **MONTPELLIER**

👉 **NANCY** (avec notamment un voyage en Grèce)

👉 **NANTES** (avec notamment un séjour à l'île d'Ouessant et un voyage à Palerme)

👉 **ORLEANS** (avec notamment un voyage à Prague et une thalasso)

👉 **POITIERS**

👉 **REIMS** (avec notamment un séjour à Europa Park)

👉 **RENNES** (avec notamment 2 séjours à Jersey et Ouessant + un voyage à Palerme)

👉 **ROUEN** (avec notamment un voyage à Porto)

👉 **STRASBOURG** (avec notamment 2 voyages à Budapest et Porto)

👉 **TOULOUSE** (avec notamment 2 séjours à Lalinde et Val Louron)

6. Focus sur 2025 : budget prévisionnel, et principaux projets

Au niveau central, 2025 est globalement sur les mêmes bases que 2024.
Dans le détail, les prévisions sont très précises pour les chèques vacances et chèques cultures, puisqu'il n'y avait qu'une seule campagne en 2025, et que celle-ci est terminée. On connaît donc déjà le réalisé 2025. Les chèques vacances sont en légère baisse (essentiellement en raison du fait que le CSE a introduit cette année des chèques vacances numériques, moins coûteux en frais de gestion).
Les chèques culture, eux, sont en hausse.
La prévision est stable pour les chèques rentrée scolaire ainsi que pour la billetterie.
Concernant le patrimoine, le budget prévisionnel est en forte hausse, en raison de travaux (notamment à Carcans et Port Bourgenay).

Concernant les « gros » voyages, les projets 2025 sont bouclés. Le CSE vient de lancer la campagne d'inscription pour 3 voyages en 2026 : au Canada, au Laos et à Malte. Les inscriptions sont à effectuer jusqu'au 9 juin prochain, et une commission d'arbitrage se réunira le 15 juin.

Enfin, au niveau des commissions d'antennes, la plupart prévoient pour 2025 des week-end et séjours courte durée. Petit tour d'horizon !

- **AMIENS :** week-end à St Malo et au Mont Saint Michel
- **ANTIBES :** « découverte des bisons » et un séjour ski
- **BESANÇON :** un week-end à déterminer
- **CAEN :** un séjour en Angleterre
- **CLERMONT :** un week-end à Hauteluce (effectué en mars) et un à Lalinde ou l'île Jourdain
- **DIJON :** un week-end rando + un week-end « châteaux de la Loire » ou « spa en Suisse »
- **GRENOBLE :** un week-end à Hauteluce, un à Vulcania, un à Paris et un à la Grave
- **LILLE :** un week-end + une sortie sur une journée
- **LIMOGES :** un week-end au château de Fougeret
- **LYON :** 1 week-end à Hauteluce et un à Vulcania
- **MARSEILLE :** un week-end rando raquette et une sortie plongée
- **MONTPELLIER :** un week-end à Val Louron
- **NANCY :** un week-end à Bruxelles
- **NANTES :** un week-end au Parc Astérix et un à l'île de Groix
- **ORLEANS :** un week-end en city trip
- **RENNES :** un week-end à Belle Île
- **ROUEN :** un séjour à Brighton
- **STRASBOURG :** un week-end à Gand, et un dans la vallée de la Bruche
- **TOULOUSE :** un week-end à Val Louron

Enfin, le CSE Réseau rouvre cette année ses propositions pour les personnels du site « fiction » de Vendargues, en lieu et place du CSE Siège.

3. Le fonctionnement du CSE

En ce qui concerne son fonctionnement, l'un des postes le plus important du CSE en 2024 et 2025 est l'engagement d'expertises prises en charge par le comité. 85.392€ y ont été consacrés en 2024, et 90.000€ sont prévus en 2025. Un autre gros poste est l'emploi de personnels salariés par le comité :
cela a représenté 74.201€ en 2024, mais la prévision pour 2025 est de 108.000€, avec le recrutement d'une personne supplémentaire fin 2024.
Ensuite, il y a les honoraires comptables, les honoraires juridiques, les frais de déplacement pour les réunions, les formations, l'organisation des commissions du CSE, la documentation…
Au total, en 2024, le comité a engagé 415.331€ pour son fonctionnement.
Et en 2025, il prévoit d'engager 475.000€.

CSE Ordinaire - 21 et 22 mai 2025

1. Vie du CSE

1. Retour sur la commission « Activités Sociales et Culturelles » du 13 mai

Au programme des débats de la dernière Commission des Activités Sociales et Culturelles, les voyages organisés en central : ils rencontrent un franc succès, avec des demandes beaucoup plus nombreuses que les places disponibles, et un coût à la charge du CSE d'environ 1000 euros par personne partante.
Autre sujet, le changement de prestataire pour les cartes cadeaux : Illicado, c'est fini, place à Swile maintenant, une carte qui peut être utilisée dans n'importe quelle enseigne qui accepte la carte bleue.
D'autres points ont aussi été abordés, tels que le soutien que pourrait apporter le CSE aux adultes et enfants en situation de handicap, notamment sur les vacances et les voyages, la création d'un guide pratique à l'usage des présidents et des membres des commissions ASC locales, entre autres.

Retrouvez le compte rendu de la commission en cliquant ICI 👈

2. Retour sur la commission des marchés du 20 mai

Le 20 mai, la commission des marchés a procédé à la sélection des prestataires pour deux voyages prévus au second semestre 2026 : le Montenegro en all-inclusive (en octobre) et la Mauritanie en immersion (en novembre). Les élus ont également dû choisir le nouveau prestataire concernant les cartes cadeaux.

2. Retour sur la CSSCT des 15 et 16 mai

La CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) a examiné les multiples enquêtes paritaires qui ont été menées au sein de plusieurs sites : Amiens, Nancy, Metz, Marseille, Clermont-Ferrand, Antibes, Limoges, Brest, et Rennes. Dans quasiment chacune d'elles, il a été mis en lumière que les accidents du travail impliquant des salariés dans différentes régions sont liées à des préoccupations concernant les pratiques de management, le bien-être des salariés et l'environnement psychologique et professionnel.
Les principales conclusions soulignent un thème récurrent : le soutien inadéquat de la direction, les problèmes de communication et la négligence organisationnelle contribuent au stress au travail.
La CSSCT a appelé à des initiatives pour remédier à ces conditions, en insistant sur la nécessité de former aux pratiques de gestion du bien-être et en plaidant pour un renforcement des responsabilités managériales en matière de sécurité et de droits des salariés. Les recommandations visent également à s'attaquer aux causes profondes des troubles sociaux parmi les salariés et à améliorer la communication (afin de rétablir la confiance et la sécurité au sein de l'organisation et créer un environnement de travail plus sûr).
La commission a aussi étudié le bilan ACCA (les psychologues du travail) de La Fabrique et l'absentéisme pour le Réseau et pour La Fabrique sur 2024. Les principales conclusions révèlent une forte augmentation des consultations des salariés, ce qui indique une prise de conscience croissante des besoins en matière de santé mentale dans un contexte de détérioration des conditions de travail. Cela se traduit par une hausse des taux d'absentéisme de 6,81% en 2024 vs 6,25 % en 2023.

Les variations régionales montrent des pics d'absentéisme importants dans de nombreux domaines, avec des mentions notables d'épuisement professionnel et de dépression réactive liées aux pressions au travail. L'augmentation alarmante des accidents du travail est également soulignée, passant de 5 % à 15 %. L'absence de plan d'action d'accompagnement soulève des inquiétudes quant à l'engagement de la direction à améliorer l'environnement de travail.

Retrouvez le compte rendu de cette CSSCT en cliquant ICI 👈

3. Dérogation du temps de travail - Tour de France

Comme chaque année, l'équipe de production est venue présenter l'organisation en générale et les plannings prévisionnels pour la captation de la prochaine édition du Tour de France Masculin. Le Tour Féminin fera l'objet d'une présentation ultérieure.
En effet, ces plannings prévisionnels des équipes prévoient des semaines de travail qui dépassent les 48 heures légales, d'où cette consultation des élus afin de demander à pouvoir déroger temporairement aux dispositions du Code du Travail.
S'il s'agit d'un Tour classique se déroulant intégralement en France, les deux dernières journées seront communes avec le Tour Féminin, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes d'organisation : doublement des équipes, commentaires à distance... ASO, l'organisateur annonce que ce sera la dernière année dans cette configuration de doublon.
Les élus ont donné un avis favorable à cette demande de dérogation, mais dans cet avis, ils demandent à nouveau qu'un bilan précis soit présenté après le Tour, notamment sur la durée de travail des salariés sur des semaines glissantes.

Pour rappel, la durée du travail ne doit pas dépasser 44 heures en moyenne sur 12 semaines glissantes.

4. Rapport d'expertise libre sur les projets immobiliers

Les élus ont souhaité que soit effectuée une analyse approfondie sur les derniers déménagements d'antennes (Rouen et Poitiers) ainsi que sur les grands travaux à Rennes.
L'expertise a révélé que les 2 sites de Rouen et Poitiers avaient souffert d'un sous-dimensionnement notable. A Poitiers, plus une seule place pour que l'expert puisse s'installer, par exemple ! Et, sur les 2 stations, très peu d'espaces périphériques (pour des rangements) ! Des endroits tels le dessous des escaliers sont exploités, à la vue des invités qui se rendent sur les plateaux.

Le stationnement : en quantité insuffisante !

À Rouen, même les véhicules de service sont accessibles à tous, et ne sont pas protégés. A Poitiers, alors que la station se situe désormais sur un site qui est encore une friche industrielle (mal desservie par les transports en commun), le nombre de places prévues n'est pas suffisant. Sur cela, le directeur de l'IMG explique que, désormais, les réglementations issues des plans locaux d'urbanisme interdisent de faire davantage, pour inciter à des mobilités douces. Le problème est kafkaïen : peut-être vaut-il mieux, alors, envisager des rénovations (permettant de conserver nos places actuelles !). Si l'on prend l'exemple de Bordeaux, le projet de déménagement (aujourd'hui tombé à l'eau) aurait non seulement coûté beaucoup plus cher que la rénovation, mais aurait fait perdre quasi toutes nos places de stationnement !

Parmi les autres sujets mis sur la table, l'insuffisante prise en compte de l'appréciation des acteurs locaux, la réalité de leurs métiers, les côtes d'équipements techniques tels les plateaux (qui, à Poitiers notamment, ne permettent plus d'entreprendre des activités de télévision régionale qui étaient à l'antenne par le passé), ou encore la qualité de certains matériaux choisis (issus des appels d'offres).
Sur les dimensions des plateaux, le directeur de l'IMG nous a expliqué *« mettre en œuvre ce qui a été préconisé par la direction technique »* : le débat n'est donc pas avec lui…

Évoqué aussi, la problématique du flex office ! Pour la direction : *« de trop nombreux bureaux non occupés, c' est un problème ; alors qu'un quartier d'équipe à 0,8 associé à des espaces partagés doit permettre à tous de pouvoir trouver leur place »*.

Concernant Rennes, les 2 problèmes principaux qui ont été pointés sont l'agora (et l'absence d'un espace de vie) ainsi que les nuisances acoustiques. Pour la direction, les modifications entreprises sur l'agora sont liées à des dispositions pour le désenfumage en cas d'incendie.

Les élus ont adopté une résolution appelant au fait que la direction doit prendre la mesure des constats effectués. Et que par ailleurs, les choix de mobilier et d'organisation devraient être précédés d'une phase pilote.

5. Point sur les élections professionnelles

Suite aux négociations du Protocole d'accord Pré Électoral, de nouvelles discussions se sont engagées les 13 et 14 mai dernier pour déterminer un calendrier adéquat. L'un des objectifs des organisations syndicales était d'éviter les moments de congés pour les scrutins. Un accord a été trouvé, et a été signé à l'unanimité.

Les listes définitives des candidats seront affichées le 17 octobre.
Le premier tour du vote électronique se tiendra à partir du jeudi 06 novembre et jusqu'au mercredi 12 novembre.
Le second tour, toujours électronique, aura lieu entre le jeudi 27 novembre et le mercredi 03 décembre.
Les mandats des élus actuels tomberont à l'issue du 1er tour si le quorum est atteint dans au moins un des 3 collèges. C'est ce qu'il s'était passé lors des précédentes élections en 2018 et 2022.

Le « CSE constitutif » avec les nouveaux élus se tiendra le 09 décembre. Ce sera le moment de l'élection des nouveaux représentants de proximité (selon les résultats obtenus par les différents syndicats dans chaque antenne), mais également les nouveaux représentants du CSE pour le CSE central. Celui-ci doit pouvoir se réunir le 18 décembre.

Prochain CSE du Réseau prévu les 18 et 19 juin 2025

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - Hervé MORIN - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN- Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** Sébastien LEBAILLY